

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

**Délibération n° 2017-078 en date du 10 Avril 2017 portant
DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU
SYNDICAT D'INITIATIVE DE CHENERAILLES**

L'an Deux Mille Dix Sept, le 10 Avril à 14 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénérailles Auzances-Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à Mérinchal, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil : 03.04.2017

Nombre de conseillers en exercice : 61

Présents : 50	Votants : 57	POUR : 57
Pouvoir : 7	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 4	Exprimés : 57	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, DESCLOUX, PEROCHE, ROBBY, FERRIER, JOULOT, BRUNET A., ECHEVARNE, BONNAUD, POULAIN, VERDIER, MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, ALLEYRAT, MATHIEU, RAILLARD, MONTEIL, LAVAUD, SAINT-ANDRE, PAYARD, AGABRIEL JARY, SCHMIDT, PLAS, GENDRAUD, PEYRAUD, PUYBOUBE, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIEILLE, WELZER, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET, BARBAUD, SIDOUX, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, JOUENNE.

Pouvoirs : MM. SIMON F. à PERRIER S, BOYER P à PEROCHE MH, LE CORRE C à ROBBY M, D'HULSTER E à SIDOUX B, SEBENNE O. à BARBAUD C., SIMONET V. à BIGOURET J.J., TOURNAUD B à MATHIEU

Excusés : MM., LONGCHAMBON, PERRIER F, SAUVANET, RICHIN

Secrétaire de séance : Madame GENDRAUD Marie-Antoinette

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-Françoise VENTENAT, Vice-Présidente en charge de la promotion touristique.

Madame la Vice-Présidente présente au Conseil Communautaire une demande de subvention exceptionnelle formulée par le Syndicat d'Initiative de Chénérailles concernant le financement des éditions touristiques locales au titre de l'année 2017.

Madame la Vice-Présidente indique que le montant demandé par le Syndicat d'Initiative de Chénérailles s'élève à 766.22 €.

Pour mémoire, le Syndicat d'Initiative d'Auzances Bellegarde a demandé une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 543.89 € pour ces mêmes éditions touristiques, délibérée au Conseil Communautaire du 1^{er} Février 2017.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 766.22 € au Syndicat d'Initiative de Chénérailles pour le financement des éditions touristiques locales 2017.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 14 Avril 2017

Pour copie conforme, le 14 Avril 2017

Le Président,

Pierre DESARMENIEN

Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20170414-2017-078-DE
Date de télétransmission : 14/04/2017
Date de réception préfecture : 14/04/2017